



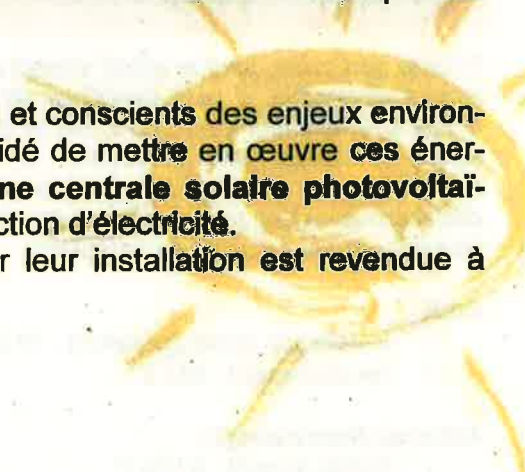
photovoltaïque

M. et Mme JUPPET - Courtenay (38)



Dans un contexte où notre environnement est menacé par les rejets de gaz à effet de serre (changement climatique), eux-mêmes générés par une utilisation déraisonnée des ressources d'énergies fossiles, la maîtrise des consommations d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, propres, fiables et performantes apparaissent comme autant de réponses concrètes à ces problèmes.

Désireux d'utiliser des énergies propres et conscients des enjeux environnementaux, M. et Mme Juppet ont décidé de mettre en œuvre ces énergies renouvelables par l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque raccordée au réseau pour la production d'électricité. L'intégralité de l'électricité produite par leur installation est revendue à EDF.



Les caractéristiques techniques

La maison de M. et Madame JUPPET est équipée de 16 m² de panneaux photovoltaïques raccordés au réseau.

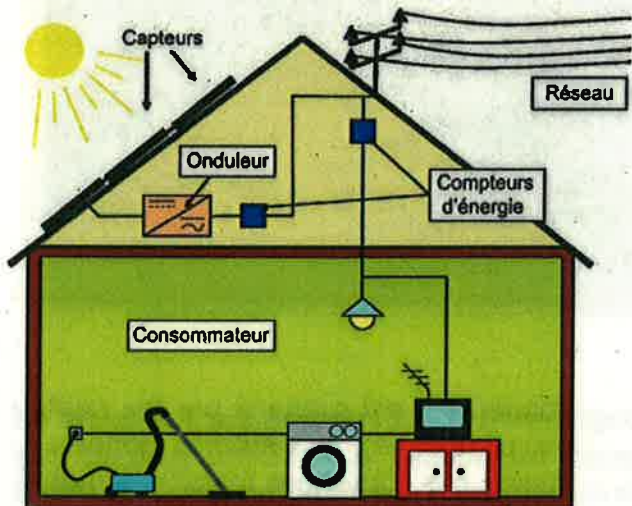
L'installation est composée de :

- 12 modules photovoltaïques de marque Solarfun d'une puissance unitaire de 175 Watts crête
- un onduleur Sunny boy 2100 TL de marque SMA de 2000 Watts
- de 3 compteurs (achat, vente et vérification)

Puissance installée : 2,1 kWc soit une production annuelle de plus de 2 300 kilowatts heure.

L'électricité ainsi produite est vendue en totalité au réseau EDF au tarif de 57,187 centimes d'euros.

Mise en service en novembre 2008, l'installation a produit 2 350 kWh à l'issue de la première année de fonctionnement pour une contrepartie de 1 343 €.



Investissement et financement

Pour le particulier, seul le crédit d'impôt est actuellement disponible. Il peut bénéficier de la TVA à 5,5 % si le bâtiment a plus de 2 ans et que la puissance installée est inférieure à 3 kWc. Le montant des aides peut varier à la suite de modifications décidées par les collectivités territoriales. Renseignez-vous auprès de l'AGEDEN

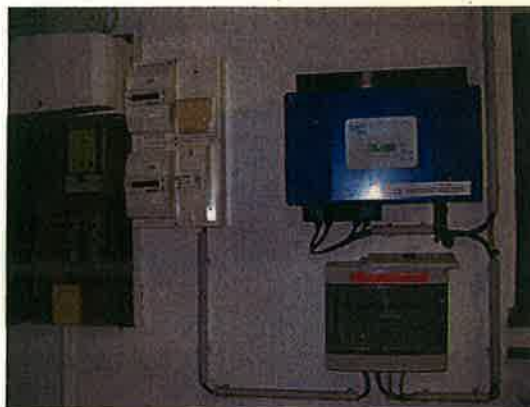
Coût

- installation (pose comprise) : 18 218 €
- raccordement : 655 €

Aides au financement :

- Crédit d'impôt : 8 000 €
- Région Rhône-Alpes : 1 440 €
- Conseil général de l'Isère : 1 000 €

Total des aides 10 440 € soit 55 % du montant de l'investissement.



L'énergie solaire photovoltaïque

Le capteur photovoltaïque ou comment produire une électricité propre et inépuisable :

Il transforme la lumière du soleil en électricité.

L'électricité ainsi produite est soit autoconsommée, soit réinjectée sur le réseau et revendue à EDF à un prix fixé. L'utilisateur bénéficie d'une électricité « au fil du soleil » ou en provenance du réseau EDF.

Par ses éléments fiables et peu nombreux, une installation photovoltaïque est une solution technique simple. Elle permet de produire une électricité « verte » et décentralisée sans entretien particulier. La maintenance se limite en effet, à un simple contrôle visuel du bon état et de la propreté des capteurs.

Une réflexion sur la consommation du site et les moyens d'optimisation notamment par la mise en place d'appareils électriques performants (éclairage, froid,...) est vivement conseillée lors de l'installation de capteurs photovoltaïques.

Réalisation

Commercialisation : EDEV ENR REPARTIES (filiale du groupe EDF)

Pose : GMV Industries (38 – VEZERONCE CURTIN).

Capteurs : Photon Technologie (69 – LYON)

Contact

AGEDEN - Association pour une GEstion Durable de l'ENergie

Le Trident – Bât A

34 avenue de l'Europe

38100 GRENOBLE

Tel : 04 76 23 53 50

Fax : 04 76 23 53 51

E-Mail : infoenergie@ageden.org

Site internet : www.ageden.org

